

Secteur

Médico-
Social

D.E.A.P

Auxiliaire de Puériculture

2026 - 2028



CERTIFICATIONS

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture de Niveau IV.
AFGSU sur Grenoble

Formation proposée uniquement en Apprentissage

Code diplôme : 56033103

Code RNCP : 35832-DE-Auxiliaire de Puériculture

Nom du certificateur : ministère de la Santé et de la Prévention

Date de Publication : 28/05/24

Date d'enregistrement RNCP : 28/05/2024

Date d'Echéance de l'Enregistrement : 31/08/2029

INDICATEURS

Ouverture rentrée 2026

CONDITIONS

▪ **Prérequis pour intégrer la formation :**

Age : de 17 à 29 ans révolus (pour les contrats d'apprentissage, sauf pour les apprenants en situation de handicap- sans limite d'âge), sans discrimination.

Niveau d'entrée : Aucun diplôme exigé

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation et pour l'alternance.

Participation au rendez-vous d'information et l'entretien de vérification avec test de positionnement et l'entretien de motivation oral avec le cadre de santé et le référent de formation.

Admission en IFAP subordonnée à :

- Production d'un certificat médical par **un médecin agréé par l'ARS** attestant que le candidat a ses vaccinations à jour (**Hépatite B obligatoire + COVID fortement recommandé**) conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- Production d'un certificat médical par **un médecin agréé par l'ARS** (Liste des médecins agréés | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (sante.fr)) attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession.

Documents à fournir : Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur + un écrit de 2 pages relatant une expérience personnelle ou professionnelle dans le secteur paramédical pour l'entretien de vérification.

- **Délai d'accès** : Cf plan de recrutement disponible sur notre site internet : www.lyceeduguiers.fr
- **Conditions de réussite** :

La motivation, l'assiduité en cours et l'investissement en stage et chez l'employeur sont les clés de la réussite pour le diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture. Pour obtenir son diplôme d'Etat, l'apprenant doit avoir validé les 11 modules de formation dans le respect du référentiel de la formation en vigueur.

Accès à la certification, pour les apprenants n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifié non rattrapé, sur l'ensemble de la formation.

Validation de l'AFGSU niveau 2 pour présentation à l'examen.

DEBOUCHES

- **Métiers** :

En tant que professionnel de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Il travaille le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins courants dits « de la vie quotidienne », ainsi que les soins aigus.

Les AP peuvent travailler dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les maternités, services d'enfants malades (pédiatrie, néonatalogie) et services d'enfants en situation de handicap physique et psychique.

Le salaire net mensuel d'une AP en début de carrière est d'environ 1 300 euros brut.

▪ **Poursuites d'études :**

Possibilité de poursuivre sur le D'Aide-Soignant(e) en passerelle, DE Infirmier(e), DE infirmier(e) puéricultrice/teur, DE Educateur de jeunes enfants, après 3 ans d'exercice professionnel.

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Pédagogie orientée vers la réussite à l'examen et la préparation à l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études.
- Formation en alternance entre le centre de formation et le(s) lieu(x) de stage ou l'employeur.
- **Apprentissages pratiques en ateliers** (plateau technique) alternant avec les apprentissages plus théoriques : face à face, vidéos, power point, jeux de rôle, témoignages, Genially, API, TPG, SPIA, Ludo pédagogie, etc.
- **Suivi en stage/employeur** assuré par l'équipe pédagogique,
- **Entraînements aux épreuves** des examens pratiques, oraux et écrits,
- **Groupe d'analyse de la pratique** : exposés, échanges entre stagiaires, témoignage de professionnels présentant leurs métiers,
- **Individualisation des parcours** avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion,
- **Livret d'apprentissage** afin de développer la relation tripartite (entreprise/centre de formation/apprenant)
- **Livret de suivi des stages « portfolio »** et réalisation de stages en dehors de son employeur.

Une équipe pédagogique expérimentée :

- Aurélie CHARMET : Cadre de santé et Directeur IFAS/IFAP
- Marjorie Billon : Infirmière et coordinatrice formation AS/AP

Le reste de l'équipe est en cours de recrutement pour l'ouverture de la formation à la rentrée 2025.

Les formateurs peuvent être sous contrat avec l'établissement (CDD ou CDI) ou en contrat de prestation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

▪ **Durée et rythme de l'alternance**

Durée du parcours complet en apprentissage : fin août 2026 à fin mars 2028

1 540 heures réparties sur 18 mois, soit 44 semaines de formation : 770 heures en CFA + 770 heures en apprentissage d'enseignement clinique en stage

Dispenses : consulter le tableau des dispenses accessible sur notre site internet : www.lyceeduguiers.fr

Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.

▪ Méthode d'évaluation

Validation de blocs de compétences tout au long de la formation par des évaluations écrites, orales ou pratiques qui regroupent plusieurs modules. Les modules validés sont acquis sans validité. Les notations sont soumises à la DREETS pour validation finale.

En cas de non-obtention de certains modules du diplôme, merci de nous contacter pour connaître le délai de conservation des notes.

BLOC 1 (modules 1, 1 bis et 2) : étude de situation et évaluation des compétences en milieu professionnel.

BLOC 2 (modules 3, 4 et 5) : étude de situation en lien avec les modules 3 et 4, évaluation comportant un évaluation pratique simulée en lien avec le module 5, évaluation des compétences en milieu professionnel et attestation AFGSU niveau 2.

BLOC 3 (modules 6 et 7) : étude de situation relationnelles pouvant comporter une pratique simulée et évaluation des compétences en milieu professionnel.

BLOC 4 (module 8) : évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel et évaluation des compétences en milieu professionnel.

BLOC 5 (modules 9 et 10) : étude de situation pouvant comporter une pratique simulée et évaluation des compétences en milieu professionnel.

***En cas de non-validation d'un bloc de compétences, l'apprenant bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de 4 sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. Autorisation de redoubler qu'une seule fois.**

PROGRAMME DE FORMATION

▪ A la fin de la formation, les apprenants seront capables de :

- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter des réajustements nécessaires.
- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant et au groupe.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.
- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner une personne et son entourage.
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et du matériel liés aux activités de soins.
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.
- Organiser son activité, coopérer au sein de l'équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité, gestion des risques.

▪ **Modules de formation** : Tronc commun - 770 heures :

M1 : 147 heures : Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

M1 bis : 28 heures : Mener des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale.

M2 : 21 heures : Repérer et prévenir les situations à risque

M3 : 77 heures : Evaluer l'état clinique d'une personne.

M4 : 154 heures : Mettre en œuvre les soins adaptés, évaluer et réajuster.

M5 : 35 heures : Accompagner la mobilité de la personne aidée.

M6 : 70 heures : Maitriser les techniques de relation et de communication.

M7 : 21 heures : Accompagner les personnes en formation et communiquer avec les pairs.

M8 : 35 heures : Entretenir les locaux et les matériaux et prévenir les risques associés.

M9 : 35 heures : Traiter les informations.

M10 : 70 heures : Travailler en équipe pluri professionnelle, traiter les informations et apprécier la qualité et gérer des risques.

Evaluation des compétences durant les stages.

FINANCEMENT

▪ **Coût de la formation** :

A la suite de la publication de l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux conditions d'accès à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture, il ne vous est demandé aucun frais de sélection.

A la suite de la publication de l'arrêté du 10 juin 2021, la durée et la répartition de la formation AP a été modifiée à 18 mois.

La formation par apprentissage est financée par l'OPCO de l'employeur dans le secteur privé, et les employeurs publics hospitaliers devront payer 100% de la formation (sur demande de devis). La formation est prise en charge à 100% par le CNFPT sous condition de recensement auprès des service de la CNFPT sur le mois de Mars N-1.

Coût de prise en charge NPEC moyen du secteur privé : 8 100 € / an

▪ **Rémunération d'un apprenti :**

SMIC brut au 01/01/2026 : 1 823,03 euros

Il faut tenir compte du cycle de formation pour déterminer l'année d'exécution du contrat. Exemple : « la 2nd année d'exécution du contrat » concerne un apprenti qui effectue une formation sur 3 ans même si son contrat d'apprentissage ne débute qu'en 2nd année de formation.

% du SMIC : le montant varie selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.

Age	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 16 à 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
	492,22 €	710,98 €	1.002,67 €
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
	783,90 €	929,75 €	1.221,43 €
De 21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
	966,21 €	1.112,05 €	1.421,96 €
	OU 53% du minimum conventionnel	OU 61% du minimum conventionnel	OU 78% du minimum conventionnel
	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC
	1.823,03 €	1.823,03 €	1.823,03 €
	OU 100% du minimum conventionnel	OU 100% du minimum conventionnel	OU 100% du minimum conventionnel
	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de formation :

Etablissement privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

CFC/CFA : Tel. 04 76 37 21 20 – poste n°3 / Email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

Site internet (renseignements et préinscriptions) : www.lyceeduguiers.fr

Directrice adjointe : Mme ROUX Mylène – Tel. Direct 04.76.06.89.14 / email : mylene.roux@lyceeduguiers.fr

Cadre Santé/ Directeur IFAS-IFAP : M. CHERGUI Farès (directeur IFAS/IFAP) / Email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

Coordinatrice formation : Mme BILLON Marjorie

Référente handicap : Mme POURCEL Anne-Laure



Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage de par son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations :
accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

Effectifs : 10 à 20 apprentis maximum

Horaires : 8h30 – 12h00 et 13h00 – 16h30

Possibilité de restauration sur place (self ou salle hors sac) **et d'internat** : Pour plus de précisions et aide aux apprentis possible via les OPCO : nous contacter.

Matériel nécessaire pour la formation : matériel de prise de cours, ordinateur accepté.